

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 4, du 31 octobre 2010

Table des matières

Les syndicats souhaitent une CCT «ambitieuse»	2
Unia réclame des salaires plus élevés dans l'horlogerie	3
Le dumping salarial s'infiltré à Genève	4

Les syndicats souhaitent une CCT «ambitieuse»

12.10.2010

Salaires d'embauche, semaine supplémentaire de vacances, travail temporaire et rente-pont AVS seront au menu des futures négociations de la convention collective de travail qui devrait entrer en vigueur début 2012

Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective de travail (CCT) des industries horlogère et microtechnique suisses pourraient être ardues et longues. Alors qu'elles ne débiteront formellement que mardi prochain, le syndicat Unia a présenté lundi lors d'une conférence de presse à Neuchâtel les grandes lignes de ses revendications.

Sans se prononcer sur le fond de ces exigences et dévoiler la position détaillée des entrepreneurs, François Matile, secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère (CPIH), observe d'ores et déjà «qu'aucun chapitre de l'actuelle CCT n'est épargné» par Unia, suggérant que le spectre de leurs exigences s'avère très large. Interrogé par Le Temps, il rappelle que les résultats d'une négociation doivent être considérés comme «gagnants» tant par les entrepreneurs que par les syndicats.

Quoi qu'il en soit Unia demande un relèvement des salaires minimaux afin d'atténuer les disparités régionales, a-t-il indiqué. D'après, Jean-Claude Rennwald, membre du comité directeur d'Unia pour l'horlogerie, ceux pour le personnel qualifié devront atteindre au minimum 4200 francs et de 3600 pour le personnel non qualifié. Selon Eric Bauer, secrétaire syndical d'Unia Transjurane, ces disparités géographiques se sont accentuées. Dans le Jura, le salaire d'embauche se monte à 3183 francs. Unia exige donc de le relever à 3600 francs pour la zone salariale la plus basse (voir ci-dessous).

A noter que la CCT ne s'occupe pas de la négociation salariale pour 2011, laquelle a déjà été avalisée par le secteur, avec une hausse globale de 0,3% correspondant au renchérissement des prix. La question des salaires effectifs est quant à elle du ressort des employeurs. Le salaire moyen dans la branche se situe pour l'année prochaine à 5883 francs.

Limiter le travail temporaire

Unia demandera aussi le doublement de la rente-pont AVS de 24 000 à 48 000 francs sur deux ans en cas de retraite anticipée. En outre, le droit à la rente-pont AVS devrait être garanti aux personnes licenciées dans les trois ans précédant l'âge légal de la retraite. Unia demandera aussi la limitation du travail temporaire à 5% de l'effectif total de l'entreprise, une augmentation de la participation patronale aux frais de caisse maladie, ainsi qu'une semaine de vacances supplémentaire pour tous.

Selon Jean-Claude Rennwald, les négociations doivent s'achever à la fin de l'été 2011. La CCT, qui touche environ 42 000 personnes en Suisse, sera appliquée à partir de 2012, en remplacement de la convention quinquennale actuelle valable depuis 2007.

Alors que la reprise demeure fragile, ces revendications sont-elles raisonnables? «Oui, les exportations horlogères ont bondi de 20% en un an. Des perspectives qui nous permettent d'être ambitieux», selon Jean-Claude Rennwald. Et François Matile de lui rétorquer qu'elles n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant-crise. Mais aussi de concéder que «le timing est désormais plus favorable aux syndicats qu'il y a encore dix-huit mois».

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/58d20b82-d577-11df-a077-efc70fa049fb%7C1>

Unia réclame des salaires plus élevés dans l'horlogerie

12.10.2010

Pouvoir d'achat et qualité de vie sont les préoccupations majeures des employés de la branche horlogère. Le cahier de revendications du syndicat Unia a été rendu public hier. Revendications qui, au vu de l'évolution de la conjoncture, sont jugées légitimes.

Jean-Claude Rennwald en convient: «L'industrie horlogère a connu une des crises les plus difficiles de son histoire.» Le membre du comité directeur du syndicat Unia et responsable du secteur horloger estime néanmoins que les salariés, qui ont grandement souffert entre mi-2008 et fin 2009, «ont maintenant droit à des compensations» dans le cadre de la future CCT, la convention collective de l'horlogerie.

Pour le Jurassien, sur le plan conjoncturel, «les choses se sont éclaircies». Et de prendre à témoin les statistiques des exportations horlogères (+20% entre août 2009 et août 2010). «La plupart des grands groupes, à commencer par Swatch, affichent des résultats records. Nick Hayek affirmait encore récemment que le Swatch Group avait la capacité de porter son chiffre d'affaires annuel de 6 à 10 milliards de francs dans quelques années», ajoute Jean-Claude Rennwald.

Le syndicat a recueilli l'avis de ses membres grâce à un questionnaire. Plus de 2200, sur les 11 000 membres que compte Unia dans la branche, ont répondu. Pouvoir d'achat et qualité de vie sont au centre des préoccupations des travailleurs.

Le syndicat a transmis récemment son cahier de revendications à son partenaire social, la Convention patronale de l'industrie horlogère. Au premier rang des doléances figure notamment l'augmentation du salaire minimum d'embauche. Unia souhaite qu'il soit fixé à 3600 francs pour les travailleurs non qualifiés et à 4200 pour les qualifiés. Selon Eric Bauer, secrétaire syndical pour le Jura et le Jura bernois, «ce n'est de loin pas une revendication exagérée». Pour un employé non qualifié, compare-t-il, Coop engage à 3700 francs, les secteurs de la carrosserie et du bâtiment embauchent, respectivement, à 3600 et au moins 4330 francs.

Eric Bauer déplore de tels écarts. «Indécents», dit-il en évoquant des traitements mensuels de 3183 francs pratiqués par certaines entreprises jurassiennes. Actuellement, les salaires minimaux sont fixés région par région. Pour les employés non qualifiés, il est de 3200 fr. pour le Jura et le Jura bernois, de 3800 fr. pour Neuchâtel et Berne et, le maximum, de 4100 fr. à Genève.

Le syndicat réclame également une hausse de la participation patronale aux frais de caisse-maladie. S'ajoutent à ces deux revendications une augmentation du droit aux vacances d'une semaine, l'allongement du congé maternité (de 16 à 18 semaines) et du congé paternité (de trois à dix jours). La possibilité de prendre sa retraite deux ans avant l'âge légal figure aussi parmi les revendications. De plus, les syndiqués réclament une meilleure protection de l'emploi.

La nouvelle CCT est censée remplacer celle conclue il y a cinq ans. La première rencontre entre les partenaires sociaux se déroulera le mardi 19 octobre. Les négociations devraient aboutir à l'été 2011 et le nouveau texte entrer en vigueur le 1er janvier 2012. Environ 42 000 des plus de 49 000 salariés de la branche horlogère (près de 85%) sont au bénéfice de la CCT. Environ 70% des entreprises sont signataires de cette dernière. «Ce décalage tient au fait que les entreprises qui n'ont pas adhéré sont petites», explique Jean-Claude Rennwald. Par ailleurs, si à Genève la quasi totalité des entreprises ont adhéré à la CCT, seule la moitié des sociétés jurassiennes l'ont fait.

http://www.arcinfo.ch/journal/economie/article/315542/unia_reclame_des_salaires_plus_elevés_dans_lhorlogerie.html

Le dumping salarial s'infiltré à Genève

19.10.2010

Une étude sur la sous-enchère salariale pousse l'Etat à ouvrir une «hotline» pour les employés de certains secteurs

A Genève, 5% des entreprises actives dans l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail et certains métiers de la construction (gros œuvre) sont susceptibles de sous-payer leurs employés. Une étude présentée lundi par l'Etat de Genève l'atteste. Le dispositif actuel de lutte contre la sous-enchère salariale ne sera pas pour autant modifié, à l'exception de l'ouverture d'une hotline destinée aux salariés de ces trois secteurs. Gratuite et anonyme, elle doit leur permettre de savoir s'ils sont victimes de dumping. Et, le cas échéant, d'entreprendre les démarches pour faire valoir leurs droits.

Réalisée à la demande du ministre radical de l'Emploi François Longchamp, l'étude a été confiée au professeur José Ramirez, de la Haute école de gestion. Elle porte sur l'évolution du risque de sous-enchère salariale entre 2002 (date de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation) et 2008, dans trois secteurs couverts par des conventions collectives de travail étendues à l'ensemble de la branche. Soit le gros œuvre, l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail qui emploient 45 000 personnes à Genève. Des domaines particulièrement exposés au dumping car on y trouve une forte proportion de femmes, d'étrangers et des métiers peu qualifiés.

Risques accrus

L'enquête de José Ramirez montre que durant la période concernée, le risque de dumping a nettement augmenté dans le gros œuvre. En particulier pour les emplois qui nécessitent des qualifications, où il passe de 5% en 2002 à 14,5% en 2008. La hausse est moins marquée pour les emplois non qualifiés, passant de 2,7% en 2002 à 6,7% en 2008. Suivant une évolution semblable, le secteur de l'hôtellerie-restauration voit le potentiel de sous-enchère passer de 3,4% à 8,1% pour les emplois qui exigent des connaissances professionnelles et de 6,9% à 7% pour les autres. Dans le commerce de détail en revanche, le risque n'augmente pas. L'étude révèle par ailleurs que la proportion de femmes dans une entreprise ne fait pas grimper le potentiel de dumping. En revanche la présence d'étrangers et de frontaliers dont les formations ne sont pas toujours reconnues en Suisse (et qui risquent d'être sous-classés), fait grimper ce risque, surtout pour les emplois qualifiés. Au final, sur 450 entreprises, 22 (5%) sont susceptibles de sous-payer leurs salariés.

«Ce n'est pas une surprise, cela corrobore les chiffres relevés par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi», relève François Longchamp. Evoquant notamment la forte hausse du nombre de conventions collectives étendues conclues depuis 2002 et la diligence du canton en matière de travail au noir, le magistrat ne prévoit pas pour l'heure d'étoffer les mesures de lutte contre le dumping autrement que par la hotline ouverte lundi.

Président de la Communauté genevoise d'action syndicale, Alessandro Pelizzari est loin de s'en contenter. «Ce rapport corrobore l'étude publiée en avril dernier par la Commission externe d'évaluation des politiques publiques, qui avait été critiquée par l'Etat. Comme elle, il montre qu'il y a une pression évidente sur les salaires, il est donc impératif d'augmenter les contrôles.» Et au vu des enjeux, la hotline de l'Etat est loin de constituer une réponse adaptée, juge le syndicaliste.

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/03a6b520-dafb-11df-a264-8fa98b275cf9%7C1>